



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

*Projet de loi n° 23 – La FAE en commission parlementaire*

## **Un projet structurant pour prévenir le décrochage scolaire et lutter contre la pauvreté**

**Montréal, le 2 mai 2013** — En présentant aujourd'hui son mémoire en commission parlementaire sur le projet de loi n° 23 portant sur l'implantation progressive des maternelles 4 ans à temps plein, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à souligner qu'il s'agit d'une étape importante et nécessaire pour prévenir le décrochage scolaire et réduire les inégalités sociales. Cette mesure permettra de soutenir la réussite scolaire des enfants provenant de milieux défavorisés en leur permettant d'être mieux préparés à leur intégration à l'école.

La FAE et ses syndicats affiliés ont entrepris, conjointement avec six commissions scolaires de son territoire, des projets pilotes visant à offrir à temps plein des services éducatifs en maternelle à des enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés et les résultats obtenus jusqu'à présent permettent déjà d'anticiper des retombées très positives. Les projets pilotes de la FAE démontrent déjà des avantages significatifs. On constate en effet que les enfants qui fréquentent une classe de préscolaire 4 ans à temps plein intègrent plus rapidement les règles de vie et de fonctionnement de la classe et acquièrent ainsi une plus grande autonomie d'action. Ce temps passé en classe leur permet une exploration et une exploitation plus approfondies des contextes d'apprentissage que leur offrent le jeu et les activités dirigées. De plus, on note un plus grand intérêt pour les livres, une plus grande curiosité et un développement plus rapide du langage suscité par les occasions de discuter, d'interagir et de s'exprimer. Pour les élèves allophones, cela faciliterait l'apprentissage rapide du français. Le personnel enseignant observe qu'il dispose d'un temps de plus grande qualité pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages et encourager ceux-ci à aller plus loin dans leur processus mental et leur raisonnement.

« Depuis sa fondation, il y a sept ans, la FAE fait la promotion de mesures visant l'intervention précoce et le soutien éducatif à la petite enfance. Soucieuse de documenter avec rigueur l'impact d'une telle mesure, la Fédération a obtenu, lors de la dernière négociation, une entente lui permettant la mise en place de six projets pilotes visant l'expérimentation de classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieux défavorisés et dont les résultats sont prometteurs. On ne s'étonnera donc pas que la FAE accueille avec enthousiasme l'esprit et les principales dispositions du projet de loi n° 23. Il est important de préciser que la maternelle se distingue du service de garde à plusieurs égards : elle est gratuite, administrée par une commission scolaire qui veille à une saine répartition des places et des ressources, située le plus souvent dans l'école que l'enfant fréquentera par la suite et où l'on retrouve des enseignantes et enseignants dûment qualifiés », a rappelé Pierre St-Germain, le président de la FAE.

Cela appelle, par ailleurs, la mise en place d'autres mesures pour lutter contre la pauvreté et le décrochage scolaire. La FAE rendait publique en mars 2012 une étude menée en collaboration avec Relais-Femmes sur le décrochage des filles dont les conséquences socioéconomiques sont plus lourdes et se font statistiquement sentir à plus long terme que chez les garçons, notamment du fait de la plus grande prévalence de la prise en charge des enfants et de la monoparentalité chez les jeunes filles. En ce sens, l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein est non seulement positive pour l'enfant, mais aussi pour la mère qui souhaite retourner aux études.

« Il nous apparaît important que le gouvernement puisse accroître l'offre et l'accessibilité des services d'éducation pour permettre aux parents de ces enfants de retourner aux études s'ils le désirent. Ainsi, les classes de maternelle pourraient être installées à proximité des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, tout en fournissant aux parents une aide financière raisonnable leur permettant de compléter leur scolarisation », de conclure, M. St-Germain.

La FAE invite la ministre à réunir dès à présent l'ensemble des conditions qui permettront à cette mesure d'atteindre les objectifs qu'elle lui a fixés, et ce, dans les délais prévus.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications  
514 666-7763, poste 296 – bureau  
514 910-1754 – cellulaire